

## **M. RIMPAULT Donatien**

Chalet des sources  
34 G route de morbieux  
88160 RAMONCHAMP  
Chalet-des-sources-vosges.fr  
Tel : 06 32 30 32 40

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

### **1. CONTRAT**

Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

### **2. DUREE DU SEJOUR**

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### **3. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTES**

Paiement en ligne par carte bancaire

Virement bancaire : Caisse d'épargne

RIB : 30003 00838 00050388361 94

IBAN : FR76 3000 3008 0503 8836 194 BIC : SOGEFRPP

La somme doit être versée en totalité sur notre compte bancaire : les frais de virements sont à votre charge.

**Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.**

### **4. CONCLUSION DU CONTRAT**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50% du montant total de la location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physique ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

### **5. ANNULATION PAR LE LOCATAIRE**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

### **6. ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE**

Le propriétaire rembourse au locataire le montant de l'acompte encaissé.

### **7. ARRIVEE**

Le locataire doit 48 heures avant son arrivée, spécifier par mail son horaire d'arrivée 17h ou 18h . Il doit se présenter le jour préciser et l'heure mentionnée.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

### **8. REGLEMENT DU SOLDE**

Le solde de la location est versé 10 jours avant l'entrée dans les lieux.

### **9. ETAT DES LIEUX**

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et par le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux .

### **10. DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION**

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 50% du montant du prix de la location est demandé par le propriétaire. En cas de départ anticipé ( antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant par une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

### **11. UTILISATION DES LIEUX**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

### **12. CAPACITE**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de : 4 adultes et 2 enfants.

Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

### **13. ANIMAUX**

Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique.

### **14. ASSURANCES**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

### **15. PAIEMENT DES CHARGES**

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix : Le ménage en fin de séjour.

### **16. TAXE DE SEJOUR**

La taxe de séjour est comprise dans le tarif

### **17. LITIGE**

Tout réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée sous 8 jours par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

### **18. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

-Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, éviers, WC, etc. des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils.

- Le locataire devra veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par son fait ou celui de sa famille. Il a l'obligation sur place, d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de la entretenir. Le locataire est également tenu de respecter le règlement intérieur du chalet.